

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-003-16650/24/BM

■ Attribution d'une subvention d'investissement à l'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection à Marseille au titre du CPER 2021/2027 pour le projet "IHUPERF-2" - Approbation d'une convention - MGDIS n°9024 100764

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compétence phare de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Enseignement Supérieur et la Recherche sont au cœur des orientations prioritaires définies dans l'Agenda du Développement Economique adopté le 30 juin 2022. L'engagement de la Métropole porte notamment sur le soutien aux campus d'enseignement supérieur et aux équipements de recherche, qui constituent des leviers essentiels pour accompagner la compétitivité du territoire en même temps qu'un marqueur fort de son dynamisme de son attractivité.

L'Enseignement et la Recherche constitue également l'une des douze priorités du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 (CPER), déclinaison opérationnelle du Contrat d'Avenir 2021-2027, signé le 5 janvier 2021 par l'Etat et la Région Sud. Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille-Provence s'engage, aux côtés des principaux acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR), à apporter un soutien déterminant aux acteurs académiques dans le but de renforcer et structurer l'ESR autour de grands pôles d'excellence académiques.

Cet engagement s'est traduit par l'approbation en Conseil Métropolitain du 7 octobre 2021 d'une délibération créant une autorisation de programme de 43 000 000 € en "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027", puis du Conseil du 30 juin 2022, d'une seconde délibération approuvant la participation de la Métropole à hauteur de 35 150 000 € dans le cadre du CPER 2021-2027 pour soutenir un ensemble de 28 opérations, dont 9 projets immobiliers, 17 projets d'équipements de recherche et 2 projets de logement étudiant.

Le projet d'acquisition « IHUPERF-2 » présenté par l'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection s'inscrit dans le cadre de la participation de la Métropole en soutien aux opérations de Recherche inscrites au volet Enseignement Supérieur et Recherche du CPER 2021-2027. L'IHU Méditerranée Infection est un institut entièrement dédié aux soins et à la recherche sur les maladies infectieuses et tropicales, depuis la prise en charge des patients contagieux par les personnels de soins (sciences humaines et sociales, médecine, soins infirmiers) jusqu'à la résolution des génomes microbiens et des facteurs de pathogénicité (biologie structurale).

L'objet de cette nouvelle demande est de continuer à équiper les plateformes de l'IHU en renouvelant et complétant les équipements sur 4 phases de développement.

L'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection sollicite plus particulièrement le soutien de la Métropole sur le projet IHUPERF-2, culture cellulaire à haut débit et microscopie, ce projet consiste à acquérir des équipements scientifiques (microscopie électronique et matériels associés) complémentaires de ceux présents au sein de la plateforme existante ou en remplacement de certains équipements vieillissants.

Ces équipements sont destinés à l'isolement et la caractérisation de microorganismes à haut débit, à améliorer la plateforme culturomique existante (postes de sécurité microbiologiques, étuves), à agir sur la conservation (lyophilisateurs) et la stérilisation par du matériel fabriqué localement (machine UV) et à acquérir un équipement de pointe de détection/caractérisation de virus (microscope électronique).

Ce projet d'investissement permettra ainsi d'augmenter les capacités de la plateforme de culturomique de l'IHU-MI pour en faire la plus importante plateforme de culturomique bactérienne et virale d'Europe. Ces recherches permettront la constitution de larges collections de microorganismes à valoriser, soit par de la protection intellectuelle, soit par de la collaboration avec des industriels de l'agro-alimentaires, de la cosmétique ou de la pharmaceutique.

Le coût total du projet prévisionnel du projet « IHUPERF » dont la Métropole Aix-Marseille-Provence est partenaire, est de 7 335 357,78 € HT. La Métropole n'est cependant appelée en soutien financier que sur la partie du projet intitulée IHUPERF-2, aux côtés de l'Europe, l'Etat, de la Région Sud et du Département des Bouches-du-Rhône.

Le coût total prévisionnel de « IHUPERF-2 » de 1 371 991 euros (HT) correspond au montant total des dépenses retenues par la Métropole pour le projet.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (€ HT)		RECETTES (€)	
Equipement technique :	1 371 991 €	Fonds Européens (FEDER)	626 991 €
- Microscope électronique à transmission		ETAT	150 000 €
- UV-KUB insulator/masquer à LED UV		Région Sud PACA	395 000 €
- Lyophilisateur		Département 13	100 000 €
- Incubateur à CO2		Métropole	100 000 €
- PELCO BIOWAVE PRO +			
- Système de collecte manuelle de coupes sériées			
- Cryogénéisation			
TOTAL	1 371 991 €		1 371 991 €

Dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, la Métropole a acté sa participation à hauteur de 100 000 euros pour cette opération « IHUPERF-2 ».

L'aide financière totale de la Métropole Aix-Marseille-Provence représente 7,29 % du coût global de l'opération.

Par dérogation au règlement budgétaire et financier de la Métropole, les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 30 juin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° IVIS 005-10495/21/CM du Conseil de la Métropole du 7 octobre 2021 portant approbation de la création et de l'affectation d'une opération "Soutien aux opérations d'investissement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche pour la période 2021-2027" ;
- La délibération n°IVIS-002-12064/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant sur l'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre du volet enseignement supérieur et recherche du Contrat d'Avenir 2022-2027 ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'importance de l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme levier essentiel de compétitivité économique et d'attractivité du territoire, affirmée dans l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- Le besoin de renforcer les liens entre l'enseignement, la recherche et l'innovation ;
- Les engagements pris par la Métropole au titre du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 ;
- L'intérêt de l'opération « IHUPERF-2 » dans le cadre du développement de la recherche d'excellence sur notre territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 euros au profit de l'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection pour la réalisation du projet « IHUPERF-2 ».

Article 2 :

Est approuvée la convention financière, ci-annexée, conclue avec l'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée Infection.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal Métropolitain 2024, en section d'Investissement : autorisation de programme n°H210P20D01, opération du plan pluriannuel d'investissement n°210140100D « ESR CPER 2021-2017 ».

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire 4EEIS.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL